

SECRET

15 JUIN 1950

3° Session de négociations tarifaires (TORQUAY-1950)S U E D E

Liste des produits pour lesquels la FRANCE demande des concessions sur le tarif douanier de la SUEDE.

Conformément à la Résolution des Parties Contractantes en date du 1er Avril 1950, concernant la prorogation des listes annexées à l'Accord Général, la France entend conserver le bénéfice des concessions obtenues par elle à Genève (1947) et à Annecy (1949).

En conséquence, la liste ci-après ne comprend que les positions tarifaires sur lesquelles la France demande à négocier à Torquay en vue d'obtenir des concessions nouvelles, soit sur des positions déjà négociées, soit sur d'autres positions du tarif.

Le signe (X) indique les positions qui ont été négociées à Annecy en 1949 entre la France et la Suède. Le droit ad valorem indiqué entre parenthèses dans la colonne "droit actuel" est le droit négocié que la Suède se réserve d'appliquer au cas où elle déciderait de remplacer le droit spécifique en vigueur par un droit ad valorem.

N° du tarif : suédois	N° sta- tistique :	Désignation des Produits	Unité : de per- ception :	Droits : actuels	Droits : demandés
Ex 57	:	Laitues du 1er Décembre au dernier jour de Février.....	100 Kg.	15 + 25	20
	:	Artichauts.....	100 Kg.	15 + 25	20

N° du tarif: N° sta- suédois : tistique		Désignation des Produits	Unité de per- ception:	Droits actuels	Droits demandés
X 59	119	Câpres.....	100 Kg.	75	40
Ex 63	Ex 124	Clémentines et mandarines.....		libres	cons.
X 72-1	151	Dattes séchées.....	100 Kg.	30 (15%)	15 (7,5%)
X Ex 79	162	Clous et griffes de girofle non moulus...	100 Kg.	50 (25%)	25 (12,5%)
X 85-1	169-1	Vanille.....	100 Kg.	800 (25%)	400 (12,5%)
X Ex 105	Ex 243	Crin végétal.....	100 Kg.	7 (15%)	2,50 (5%)
Ex 112		Huiles d'olives en contenants de verre ou d'argile.....	100 Kg.	105	5 et question droits accise
Ex 113		Huiles d'olive, de palme, et d'arachides en contenants autres.....		libres	cons. et ques- tion droits accise
Ex 142	Ex 315	Conserves de sardines, de bonite et de thon à l'huile.....	100 Kg	25	cons.
149		Vins en fûts non supérieur à 14° en prove- nance du pays d'origine, bénéficiant dans ce pays d'une appellation d'origine contrô- lée et accompagnés d'un certificat d'ori- gine agréé par l'Administration des doua- nes suédoises.....	100 Kg.	34	() (Voir) (nota cons.)
Ex 151		Vins mousseux en provenance du pays d'ori- gine, bénéficiant dans ce pays d'une ap- pellation d'origine contrôlée et accompa- gnés d'un certificat d'origine agréé par l'Administration des douanes suédoises....	100 L.	400	() "in () (fine")

N° du tarif :	N° sta- suédois :	Désignation des Produits	Unité de per- ception :	Droits actuels	Droits demandés
152		Vins en bouteilles non supérieurs à 14° en provenance du pays d'origine, bénéficiant dans ce pays d'une appellation d'origine contrôlée et accompagnés d'un certificat d'origine agréé par l'Administration des douanes suédoises.....	100 L.	69	cons.) Voir
154-1		Liqueurs en provenance du pays d'origine, bénéficiant dans ce pays d'une appellation d'origine contrôlée et accompagnés d'un certificat d'origine agréé par l'Administration des douanes suédoises.....	100 L.	250	175) nota
Ex 157		Eaux-de-vie naturelles de vin en fûts en provenance du pays d'origine, bénéficiant dans ce pays d'une appellation d'origine contrôlée et accompagnés d'un certificat d'origine agréé par l'Administration des douanes suédoises.....	100 L.	100	80) "in
Ex 158-1		Eaux-de-vie naturelles de vin en bouteilles en provenance du pays d'origine, bénéficiant dans ce pays d'une appellation d'origine contrôlée et accompagnés d'un certificat d'origine agréé par l'Administration des douanes suédoises.....	100 L.	200	125) "fine"
Ex 181		Acide tartrique.....		Libre	cons.
222-2		Produits pharmaceutiques.....		libres	cons.
Ex 228		Extraits tannants de châtaigniers.....		libres	cons.
X 262	593	Eaux de senteur et de toilette, parfums et cosmétiques.....	100 Kg.	500 (20%)	200 (10%)
264-2		Savons parfumés.....	100 Kg.	100	50

N° du tarif suédois	N° statistique	Désignation des produits	Unité de perception	Droits actuels	Droits demandés
X 262	593	Eaux de senteur et de toilette, parfums et cosmétiques.....	100 Kg.	500 (20%)	200 (10%)
264-2		Savons parfumés.....	100 Kg.	100	50
Ex 303		Gants de cuir pour dames.....	100 Kg.	900	cons.
Ex 315		Peaux apprêtées de lapin et de garenne...	100 Kg.	700	500
Ex 336-2		Pneumatiques et leurs parties, à carcasse métallique.....	100 Kg.	100	cons.
X Ex 340-2	759	Feuilles de placage en bois non indigène de 7 mm. ou moins d'épaisseur.....	100 Kg.	10 (10%)	5 (5%)
X Ex 340-2	Ex 761	Feuilles de placage en bois non indigène autres.....	100 Kg.	10 (10%)	5 (5%)
353		Ecorce de liège et déchets de liège.....		livres	cons.
X Ex 399	921-922	Filés de soie artificielle: autres que conditionnés pour la vente au détail.....	100 Kg.	200 (30%)	200 (15%)
		Filés de laine: autres que les filés peignés:			
Ex 401		simples non blanchis et non teints: jusqu'au N° 41	100 Kg.	20 (5%)	cons.
Ex 405		à deux ou plusieurs bouts non blanchis, non teints: jusqu'au N° 41.....	100 Kg.	25 (5%)	cons.
Ex 407		à deux ou plusieurs bouts, blanchis, teints ou imprimés: jusqu'au N° 41.....	100 Kg.	40 (5%)	cons.

N° du tarif suédois	N° statistique	Désignation des Produits	Unité de perception	Droits actuels	Droits demandés
X 409	940	Filés à effet ou de fantaisie: non blanchis et non teints.....	100 Kg.	35 (5%)	cons.
411	942	Filés de laine pure ou mélangée de rayon- ne ou de nylon, conditionnés pour la ven- te au détail.....	100 Kg.	50	cons.
429	960	Fils de coton conditionnés pour la vente au détail.....	100 Kg.	40	cons.
Ex 437		Filés de lin non blanchis, non teints du N° 2 5 et au-dessous.....	100 Kg.	20	cons.
476		Pannes.....: autres (rayonne).....	100 Kg.	1,200	cons.
X 488 à 513	1025/51	Tissus de coton.....	Voir	note (1)	
541-1	1079-1	Rubans de pannes, peluches et velours, chenilles et tresses: contenant de la soie naturelle.....	100 Kg.	2.000	1.000
X 541-2	1079-2	Rubans.....: autres.....	100 Kg.	1.200 (30%)	600 (15%)
X 613	1176	Tissus autres que les tissus en dentelles: et de tulle.....	100 Kg.	3.000 (30%)	1.500 (15%)
X 614	1177	Autres.....	100 Kg.	3.000 (30%)	1.500 (15%)
Ex 936	1658-1	Feuilles minces d'aluminium.....	100 Kg.	50	12
X Ex 1081	Ex 1975	En autres matières, non compris les métaux précieux: Réveils.....	100 Kg.	150 (20%)	100 (12%)

(1) Les tissus de coton, ne contenant pas plus de 10% de fibres rangées sous le N° du tarif 396, ne sont pas soumis à des droits plus élevés que les tissus entièrement en coton.

N° du tarif: suédois	N° sta- tistique	Désignation des produits	Unité de per- ception	Droits actuels	Droits demandés
Ex 1150		Tapisseries.....		libres	cons.

N O T A S :

I - Positions négociées: La France se réserve de reprendre à son compte la négociation des positions négociées à la Conférence d'Annecy par la Suède avec des pays tiers au cas où ceux-ci ne reprendraient pas à Torquay les pourparlers à leur sujet.

II - Aménagements au système actuel de commercialisation des vins et eaux-de-vie par le monopole suédois:

A.- La FRANCE demande:

- 1°) - que la marge bénéficiaire des sociétés régionales de vente soit ramenée de 25% à 20% du prix de gros du Monopole,
- 2°) - l'abaissement de la taxe de base (grundavgift) applicable aux alcools de 9 à 5 Kr.,
- 3°) - l'abandon de toute discrimination en ce qui concerne l'établissement et la perception de la taxe de débit.

B.- La FRANCE demande à ce que toutes garanties lui soient données quant à la répercussion effective des concessions obtenues sur les prix de vente à tous les stades de la commercialisation. Elle estime que cette question pourra être réglée en fin de négociation par un Echange de Lettres.

C.- La Délégation Française soumet à l'agrément de la Délégation Suédoise le projet de Protocole suivant:

La charge résultant du droit de douane, des marges de monopole et des taxes intérieures de toute nature applicables aux boissons alcooliques vendues en Suède sous le nom de leurs producteurs ou de leurs exportateurs ne sera, en aucun cas, directement ou indirectement supérieure à celle dont sont grevées les autres boissons alcooliques mises en vente avec ou sans réduction de degré.

Aucune discrimination ne pourra exister entre les vins et spiritueux importés et les vins, boissons de fruits et spiritueux indigènes quant à la perception des marges de monopole et des taxes intérieures sur la vente, la circulation ou la consommation des produits.

Les vins et spiritueux originaires de France bénéficieront en Suède, en ce qui concerne l'importation, la fixation des prix de revente et de débit, la vente, la circulation et la consommation, d'un traitement aussi favorable que celui qui est réservé aux vins et spiritueux importés de tout autre pays.

Les vins et spiritueux français ne seront pas soumis à des restrictions spéciales qui auraient pour effet de réduire leur importation.

Par l'entremise du Monopole et sous son contrôle, les représentants des maisons françaises pourront recevoir des échantillons en exemption de droits, les présenter à la clientèle privée et faire toute publicité non contraire aux lois.

6.6. 1950

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCENEGOCIATIONS TARIFAIRES DE 1950LISTE DE DEMANDES

Concessions tarifaires, demandées par le Gouvernement de Suède
au Gouvernement de France

1	2	3	4
Nos du Tarif	Désignation des produits	Taux actuel ad valorem	Taux demandé ad valorem
24	Poissons de mer frais ou conservés: entiers, décapités ou tronçonnés: colins, esturgeons, lottes etc.	33 % Min. 17:50 frs par kg brut	15 %
156	Graisses alimentaires résultant du mélange de graisses ou d'huiles animales ou végétales non émulsionnées	45 %	10 %
ex 423	Chlorates:		
	de sodium	15 %	libre
	de potassium	12 %	libre
ex 433	Sulfates de chrome	25 %	10 %
ex 434	Aluns, autres:		
	de chrome	20 %	10 %
	d'ammonium	15 %	10 %
ex 461	Carbure de tungstène	25 %	10 %
ex 579 A	Goudrons de conifères	13 %	libre
ex 580 B	Solvants terpéniques autres: sulphate turpentine	15 %	10 %
ex 690	Mélanges de carbures métalliques, présentés sous forme de plaquettes à l'état brut	20 %	10 %
ex 695 B	Ethers de la cellulose: autres: solubles dans l'eau (par exemple carboxyméthyle de cellulose, éthyloxyéthyle de cellulose)	30 %	10 %
ex 767 A	Bois sciés, n.d.n.o.a.: bois communs, conifères	7 %	3 %
778	Farine de bois	15 %	5 %
700 B	Chlorure de polyvinyle	35 %	10 %

1	2	3	4
ex 779	Bois rabotés, rainés et (ou) bouvetés: planches etc. en bois tendre	12 %	3 %
ex 781	Panneaux en bois défibrés (wallboard)	18 %	10 %
ex 784	Panneaux contreplaqués: non marquetés etc. entièrement en bois commun (Pinus silvestris)	20 %	10 %
ex 791	Caisses et emballages légers: en bois non plaqués etc.: en bois sciés de conifères non montés	15 %	3 %
ex 800 B) ex 802 F)	Sièges en bois, montés ou non, et leurs parties: sièges de bureau	20 %	10 %
ex 804 b) ex 806 c)	Meubles, autres que sièges, montés ou non, et leurs parties: meubles de bureau	15 % 20 %	10 %
822 A	Pâtes à papier sèches	22 % 24 %	libre
ex 823	Pâtes à papier humides	22 % 24 %	libre
ex 826 A	Papiers et cartons non dénommés, formés en continu, en bobines ou en feuilles: papier et carton Kraft	35 %	10 %
ex 830	Papiers et cartons simplement crêpés ou plissés, en bobines ou en feuilles: papier et carton Kraft	35 %	10 %
ex 833 E	Papier et carton, goudronnés, bitumés ou asphaltés, d'un poids au m ² de: 500 g et moins: sans armature textile	20 %	10 %
833 F	Papier et carton, paraffinés, stearinés ou cirés	20 %	10 %
835	Fibre vulcanisée, en bobines ou en feuilles	18 %	10 %
ex 846 D	Busettes en papier ou carton pour filatures	20 %	10 %
ex 949	Fils câblés de papier pour moissonneuses	20 %	10 %
ex 1278	Fonte au charbon de bois	5 %	libre
ex 1279 F	Ferro-tungstène	12 %	5 %
ex 1284	Fils machines:		
B	en aciers non alliés spéciaux	10 %	8 %
D	en aciers alliés spéciaux	12 %	8 %
ex 1295	Tôles non façonnées:		
ex B	en aciers non alliés spéciaux: tôles nues	16 %	10 %

1	2	3	4
ex 1296	Tôles façonnées, en aciers non alliés spéciaux, nues	16 %	10 %
ex 1297	Fils tréfilés:		
B	en aciers non alliés spéciaux	19 %	10 %
D	en aciers alliés spéciaux, d'une teneur totale etc.:		
	moins de 10 %	16 %	10 %
	15 % et plus	16 %	10 %
ex 1298 D	Barres étirées en aciers alliés spéciaux, de section ronde, etc., d'une teneur totale etc.:		
	moins de 10 %	18 %	10 %
ex 1299	Barres calibrées:		
ex A	ecroutées: en aciers alliés spéciaux, d'une teneur totale etc.:		
	moins de 10 %	19 %	10 %
ex B	rectifiées: en aciers alliés spéciaux, d'une teneur totale etc.:		
	10 % et plus	19 %	10 %
ex 1301	Feuillards laminés à froid, ordinaires:		
B	en aciers non alliés spéciaux	18 %	10 %
C	en aciers alliés courants	18 %	10 %
ex D	en aciers alliés spéciaux d'une teneur totale etc.:		
	moins de 10 %	18 %	10 %
	15 % et plus	18 %	10 %
ex 1302	Feuillards laminés à froid spéciaux à faces obliques:		
	en aciers non alliés spéciaux	18 %	10 %
ex 1304 B	Tubes et tuyaux en fer ou aciers, droits et d'épaisseur uniforme, bruts: en aciers alliés d'une teneur totale etc.:		
	moins de 10 %:		
	dont la teneur totale en carbone et en chrome est supérieure à 1,5 % et inférieure à 3 % (aciers pour roulements)	24 %	10 %
	autres	24 %	10 %
	10 % et plus	24 %	10 %
1305	Tubes et tuyaux en fer ou aciers etc., autres, polis, d'une teneur totale etc.:		
	10 % et plus	24 %	10 %

1	2	3	4
ex 1343	Fils en nickel-chrome, tréfilés	18 %	10 %
ex 1415	Toiles en fils métalliques pour machines à papier	20 %	10 %
ex 1438 E	Lampes à souder	20 %	10 %
1481 A	Lanternes-tempête à incandescence à combustible liquide sous pression	25 %	10 %
ex 1481 C	Lampes de table à incandescence à combustible liquide sous pression	25 %	10 %
ex 1485 B	Réchauds à combustible liquides sous pression	20 %	10 %
ex 1515 A	Ouvrages en tôle d'acier inoxydable: eviers	28 %	10 %
ex 1519 B	Chaudières, nutres, à basse pression	20 %	10 %
1535 A	Pompes centrifuges, pesant moins de 150 kg par unité et comportant, en poids, plus de 50 % d'acier inoxydable	12 %	10 %
ex 1537 B	Pompes à vide pour machines à traire, d'un poids unitaire de: 250 kg exclus à 1000 kg inclus 250 kg et moins	12 % 15 %	10 % 10 %
ex 1538 A	Compresseurs, mobiles, d'un poids unitaire de 2000 kg et moins	15 %	10 %
ex 1572	Machines et appareils centrifuges, n.d.n.c.a.: appareils complets; centrifuges spéciaux, leurs parties et pièces détachées	15 %	10 %
1596 A	Machines à traire et leurs pièces détachées	15 %	10 %
1596 B	Ecrémeuses et leurs pièces détachées	15 %	10 %
1596 C	Pasteurisateurs à débit continu et leurs pièces détachées	15 %	10 %
ex 1596 D	Barattes etc., et leurs pièces détachées: en métaux	15 %	10 %
1596 E	Autres machines de laiterie etc. et leurs pièces détachées	15 %	10 %
ex 1603	Séparateurs pour la préparation des huiles et graisses alimentaires, et leurs pièces détachées	18 %	10 %
ex 1605	Séparateurs pour la malterie, la brasserie, et leurs pièces détachées	15 %	10 %

1	2	3	4
ex 1649	Forets hélicoïdaux etc.	20 %	15 %
ex 1650	Tarauls, alésoirs etc.	20 %	15 %
ex 1651	Fraises, broches etc.	20 %	15 %
ex 1652	Outils de tournage etc.	20 %	15 %
ex 1653	Filières d'étirage à noyau	20 %	15 %
ex 1656	Autres outils etc., n.d.n.c.a. :	20 %	10 %
	fleurets des perforatrices	20 %	15 %
	autres		
ex 1700 B	Générateurs et moteurs électriques, autres	20 %	10 %
ex 1702 D	Autres transformateurs, d'un poids unitaire de plus de 500 g	20 %	10 %
1745 D	Condensateurs	20 %	10 %
ex 1798 B	Tracteurs à moteur à explosion etc. :		
	tracteurs à roues, d'un poids unitaire de plus de 1.200 kg	35 %	10 %
ex 1844 C	Relais de protection etc.	19 %	10 %
ex 1849	Passimètres, micromètres et jauges micrométriques	25 %	10 %
ex 1850	Comparateurs, mikrokators et ses applications (telles qu'extensomètres, dynamomètres, indicateurs d'état de surface, microduromètres)	25 %	10 %
ex 1851	Calibres à mâchoires réglables, cales-étalons avec accessoires	25 %	10 %
2018 A	Bouteilles isolantes: récipients complets	50 %	15 %

Quant aux produits énumérés dans les listes XI mais non compris ci-dessus le Gouvernement de Suède demande la consolidation prolongée à un niveau ne dépassant pas celui des dites listes.

Em ✓

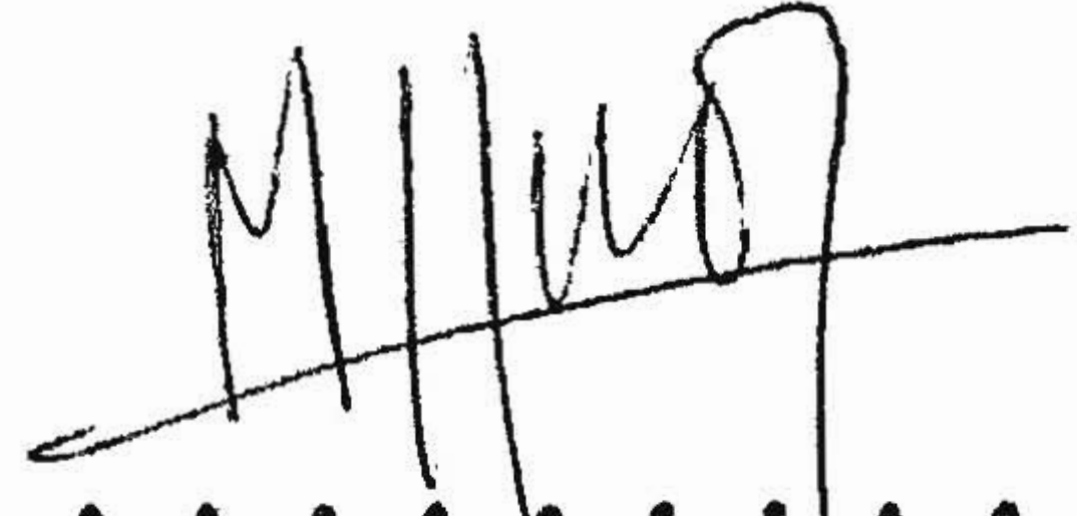
Torquay, November 13th, 1950.

ENTRY INTO NEGOTIATIONS

The Delegation of France and the Delegation of Sweden inform the Executive Secretary that they have today entered into negotiations.

They accordingly enclose herewith two copies of the lists of offers exchanged.


.....
for the Delegation of Sweden


.....
for the Delegation of France

1e 13 Novembre 1950

DELEGATION FRANCAISE
à la
CONFERENCE TARIFAIRE
de
TORQUAY

LISTE DES OFFRES
de la FRANCE à la SUEDE

Nos du tarif	Désignation des produits	Droits actuels	Offres
156	Graisses alimentaires résultant du mélange de graisses ou d'huiles animales ou végétales non émulsionnées	45 %	30 %
x 423	Chlorates : - de sodium - de potassium	15 % 12 %	consol. consol.
x 434	Aluns : - d'ammoniaque (sulfate double d'aluminium et d'ammonium) - de chrome (sulfate double de chrome et de potassium)	15 % 20 %	consol. consol.
x 461	Carbures ; - de tungstène	25 %	consol.
x 579 A	Goudrons de bois : - goudrons de conifères (résineux)	13 %	consol.
x 580 B	Solvants terpéniques autres: sulphate turpentine	15 %	consol.
x 690	Carbures métalliques (de molybdène, de tungstène etc.) et mélanges de carbures métalliques, avec ou sans métaux, avec ou sans liant, et présentés sous formes de plaquettes, baguettes etc., à l'état brut	20 %	consol.
x 695 B	Ethers de la cellulose : - autres : carboxyméthyle de cellulose, éthylóxiéthyle de cellulose)	30 %	contre partie BENELUX
x 767 A	Bois sciés, n.d.n.c.a. : - Bois communs ; -- conifères, injectés, imprégnés, enduits ou non	7 %	consol.
778	Farine de bois	15 %	négocié avec Finlande
x 779	Bois rabotés, rainés et (ou) bouvetés : - planches, frises ou lames de parquets rabotées, rainées et (ou) bouvetées : - en bois tendre	12 %	consol.
x 781	Panneaux, planches, plaques et similaires en bois ou végétaux divers défibrés, agglomérés avec de la résine naturelle ou synthétique ou d'autres liants organiques: walboard	18 %	à préciser

Nos du tarif	Désignation des produits	Droits actuels	Offres:
ex 784	Panneaux plaqués ou contreplaqués : - non marquetés, entièrement en bois com- mun : en pin sylvestre	20 %	consol.
ex 791	Caisnes et emballages légers : - en bois non plaqués, ni contreplaqués : -- en bois sciés : --- caisses et caissettes non à claire-voie : ---- non montées, présentées en fardeaux : ou autrement, même avec parties assem- blées, collées, clouées ou agrafées : --- emballages à claire-voie (plateaux, cageots, harasses etc.) non montés	15 % 15 %	12 % 12 %
ex 822 A	Pâtes à papier sèches : - de bois : -- de conifères	(22 % (24 %	à étudier "
823	Pâtes à papier humides contenant plus de 40 % d'eau : de bois de conifères	Droits des pâtes sèches	
ex 826	Papiers et cartons non dénommés, marqués, filigranés, satinés, frictionnés ou non, formés en continu, en bobines ou en feuilles : les : - en un seul jet -- papier en carton kraft - en deux ou plusieurs jets : -- à intérieur en papier kraft	selon l'espèce (n° 822) 35 % 35 %	25 % 25 %
ex 830	Papiers et cartons simplement crêpés ou plissés, en bobines ou en feuilles : - papier et carton kraft	35 %	25 %
835	Fibre vulcanisée, en bobines ou en feuilles	18 %	consol.
ex 949	Fils câblés (retors sur retors, cordeaux cordages) de papier : Ficelle pour moissonneuses lieuses	20 %	15 %
ex 1278	Fontes brutes en lingots, gueuses ou saumons : Fontes au charbon de bois	5 %	) à étudier
1284 B	Fils machine : - en aciers non alliés spéciaux	10 %	) dans le cadre du Pool
1284 D	- en aciers alliés spéciaux	12 %	) charbon d'acier
1295 B	Tôles non façonnées (planes ou ondulées, à plat ou enroulées) : - en aciers non alliés spéciaux : -- tôles nues	16 %	
ex 1296	Tôles façonnées (découpées autrement que de forme carrée ou rectangulaire, perforées, cintrées etc.) : en aciers spéciaux, nues	16 %	

Nos du Tarif	Désignation des produits	Droits actuels	Offres
1297 B	Fils tréfilés :		
ex 1297 D	- en aciers non alliés spéciaux	19 %	)
	- en aciers alliés spéciaux, d'une te-		)
	neur totale en tous éléments autres que		)
	le fer, le carbone, le soufre, le phos-		)
	phore de :		)
	-- moins de 10 %	16 %	)
	-- 15 % et plus	16 %	)
ex 1298 D	Barres étirées :		
	- en aciers alliés spéciaux :		
	-- de section ronde, carrée, rectangulai-		
	re, hexagonale ou octogonale, d'une		
	teneur totale en tous éléments autres		
	que le fer, le carbone, le soufre et		
	le phosphore, de :		
	--- moins de 10 %	18 %	
ex 1299 A	Barres calibrées :		
	- barres écrouées, tournées, comprimées		
	ou rétreintes :		
	-- en aciers alliés spéciaux, d'une te-		
	neur totale en tous éléments autres		
	que le fer, le carbone, le soufre et		
	le phosphore de :		
	--- moins de 10 %	19 %	à
ex 1299 B	- barres rectifiées :		étudier
	-- en aciers alliés spéciaux, d'une te-		dans le
	neur totale en tous éléments autres		cadre
	que le fer, le carbone, le soufre et		du
	le phosphore de :		Pool
	--- 10 % et plus	19 %	Charbon
			Acier
1301 B	Feuillards laminés à froid, ordinaires :	18 %	
1301 C	- en aciers non alliés spéciaux	18 %	
ex 1301 D	- en aciers alliés courants		
	- en aciers alliés spéciaux, d'une te-		
	neur totale en tous éléments autres		
	que le fer, le carbone, le soufre et		
	le phosphore, de :		
	-- moins de 10 %	18 %	
	-- 15 % et plus	18 %	
ex 1302	Feuillards laminés à froid spéciaux : à		
	faces obliques : en aciers non alliés		
	spéciaux	18 %	
ex 1304 B	Tubes et tuyaux en fer ou aciers et d'é-		
	paisseur uniforme, bruts :		
	- tubes et tuyaux en aciers alliés d'une		
	teneur totale en tous éléments autres		
	que le fer, le carbone, le soufre et le		
	phosphore, de :		
	-- moins de 10 % :		
	--- dont la teneur totale en carbone et		
	en chrome est supérieure à 1,5 % et		
	inférieure à 3 % (aciers pour roule-		
	ments) :	24 %	
	--- autres :	24 %	
	-- 10 % et plus	24 %	

Nos du Tarif	Désignation des produits	Droits actuels	Offres
ex 1305	Tubes et tuyaux en fer ou aciers, droits : et d'épaisseur uniforme, polis ou revê- tus : - autres (polis, peints, vernis, laqués, cuivrés, plombés, nickelés, cadmiés, plaqués d'autres métaux communs etc.) : en aciers alliés d'une teneur totale en tous éléments autres que le fer, le carbone, le soufre et le phosphore : de 10 % et plus	24 %	)) à) étudier) dans) le) cadre) du Pool) Charbon) Acier
ex 1415	Toiles et tissus en fils métalliques (u- nis, croisés, chaînettes) en rouleaux ou en panneaux, découpés ou non : toi- les en fils métalliques pour machines à papier	20 %	à préciser
ex 1438 E	Lampes à souder	20 %	Consol.
ex 1481 A	Lanternes et similaires non électriques avec ou sans verre ou mèche : - lanternes-tempête : à incandescence à combustible liquide sous pression	25 %	Consol.
ex 1482	Lampes, lustrerie, appliques, lampadaires et autres appareils d'éclairage non équi- pés électriquement; pièces détachées d'appareils d'éclairage autres que les becs (pieds de lampes, réservoirs, corps de lanterne, réflecteurs, abat-jour, sup- ports, etc.) : lampes de table à incan- descence, à combustible liquide sous pression	20 %	Consol.
1485 B	Cuisinières, poêles, calorifères, réchauds et autres appareils de chauffage domes- tique et de cuisine, non électriques, leurs parties et pièces détachées : - appareils à combustible liquides (à gazéification et autres)	20 %	Consol.
ex 1515 A	Ouvrages en fer ou en acier, n.d.n.c.a. : - ouvrages en tôle, ruban ou feuillard : - d'acier inoxydable : éviers	28 %	Consol.
1535 A	Pompes à liquides, nues, à commande mé- canique : - pompes centrifuges : - pesant moins de 150 Kg par unité et comportant, en poids, plus de 50 % d'acier inoxydable	12 %	Consol.
ex 1537 B	Compresseurs et pompes à vide rotatifs volumétriques (à pistons conjugués, à palettes, à anneau liquide, à pistons tournants) d'un poids unitaire de : - 250 Kg exclus à 1.000 inclus (pompes à vide pour machines à traire) - 250 Kg et moins (pompes à vide pour machines à traire)	12 % 15 %	Consol. Consol.

os du arif	Désignation des produits	Droits actuels	Offres
1572	Machines et appareils centrifuges (sépa- rateurs, épurateurs, etc...) n.d.n.c.a. leurs parties et pièces détachées	15 %	Consol.
	Machines et appareils pour la laiterie et les produits laitiers :		
1596 A	- machines à traire (pots trayeurs) et leurs pièces détachées	15 %	Consol.
1596 B	- écrémeuses et leurs pièces détachées	15 %	Consol.
1596 C	- pasteurisateurs à débit continu et leurs pièces détachées	15 %	Consol.
x 1596 D	- barattes, barattes-malaxeurs, avec ou sans chariots, et leurs pièces deta- chées :		
	-- en métaux	15 %	Consol.
1596 E	- autres machines de laiterie, de beurre- rie, de fromagerie, leurs parties et pièces détachées	15 %	Consol.
x 1649	Forêts hélicoïdaux, à centrer et autres outils de perçage, dont la partie tra- vaillante est : - en carbures métalliques ou en alliages coulés ou compressés de métaux rares sans fer	20 %	Consol.
x 1650	Tarauds, alésoirs, filières autres que d'étirage, y compris les coussinets de filières, peignes à fileter et autres outils de taraudage, d'alésage et de filetage à profil rectifié ou non, dont la par- tie travaillante est : - en carbures métalliques ou en alliages coulés ou compressés de métaux rares sans fer	20 %	Consol.
x 1651	Fraises en une pièce ou à éléments rap- prochés, broches à mandriner, couteaux à tailler les engrenages et autres ou- tils de fraisage, de mandrinage et de taillage, y compris les corps ou les éléments présentés isolément, à profil rectifié ou non, dont la partie travail- lante est : - en carbures métalliques ou en alliages coulés ou compressés de métaux rares sans fer	20 %	Consol.
1652	Outils de tournage et analogues, mono- blocs ou à mise rapportée (y compris les barreaux traités rectifiés de moins de 50 cm de longueur), dont la partie tra- vaillante est : - en carbures métalliques ou en alliages coulés ou compressés de métaux rares sans fer	20 %	Consol.

Nos du Tarif	Désignation des produits	Droits actuels	Offres
ex 1653	Filières d'étirage : - à noyau en carbures métalliques ou en alliages coulés ou comprimés de mé- taux rares sans fer	20 %	Consol.
ex 1656	Autres outils pour machines et outillages : à main, n.d.n.c.a. : - en carbures métalliques ou en alliages : coulés ou comprimés de métaux, rares sans fer	20 %	Consol.
ex 1702 D	Autres transformateurs et bobines de ré- action, d'un poids unitaire de : - plus de 500 gr.	20 %	négocié avec l'Al- lemagne
1844 C	Appareils de mesure à fonction unique de commande (relais de protection, de télécommande, etc...)	19 %	négocié avec l'Al- lemagne
ex 1849	Pieds à coulisse, jauges graduées, pal- mers, micromètres, mesureurs à cadran et tous instruments similaires gradués pour mesure d'angles, de diamètres ou d'épaisseurs, et leurs pièces détachées : en métaux ou autres matières : passimè- tres, micromètres et jauges micrométri- ques	25 %	Consol.
ex 1850	Comparateurs, mikrokators et ses applica- tions (telles qu'extensomètres, dynamo- mètres, indicateurs d'état de surface, microduromètres)	25 %	à préciser
1851	Calibres, tampons, bagues, calibres à ma- choires fixes ou réglables, calibres de filetage fixes ou réglables, broches, cales et accessoires de cales, piges, jauges et tous instruments ou appareils : similaires de vérification ne comportant pas une lecture directe : calibres à mâchoires réglables, cales-étalons avec accessoires	25 %	Consol.

SECRET

13.11.1950.

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

NEGOCIATIONS TARIFAIRES DE 1950

LISTE D'OFFRES

Concessions tarifaires offertes par le Gouvernement de Suède
en réponse aux demandes reçues du Gouvernement de France.

No. du tarif	No. sta- tistique	Désignation des produits	Taux actuels des droits	Concessions demandées	Concessions offertes
x 57:2		Plantes potagères n.s.d.: Fraîches ou simplement cuites: Autres:			
	ex 116	Laitues du 1 ^{er} Décembre au dernier jour de Fév- rier	40:-	20:-	Pas d'offre
	ex 116	Artichauts	40:-	20:-	Pas d'offre
59	119	Câpres	75:-	40:-	50:-
		Fruits et baies, comestibles: Frais ou simple- ment cuits:			
x 63:1	ex 124	Mandarines	Libres	Cons.	Concession accordée à Annecy
		Autres n.s.d.: Clémentines:			
x 67:11	ex 132:2	Du 1 ^{er} Février au 30 Avril	10:-	Libres	Libres
x 67:12	ex 132:3	En dehors de cette période	20:-	Libres	Libres
72:1	151	Séchés ou salés: Dattes	30:-/15 %	15:-/7,5 %	30:-/10 %
x 79	162	Clous et griffes de girofle, non moulus	50:-/25 %	25:-/12,5%	30:-/20 %
85:1	169:1	Vanille	800:-/25 %	400:-/12,5%	600:-/20 %

No. du tarif	No. sta- tistique	Désignation des produits	Taux actuels des droits	Concessions demandées	Concessions offertes
ex 105	ex 243:2	Crin végétal	7:-/15 %	2:50/5 %	Concession accordée à Annecy
ex 112	ex 262	Huiles d'olive en contenants de verre ou d'argile	105:-	5:- et question droits accise	Pas d'offre
ex 113	263:1	Huiles d'olive en contenants autres: Pour usages techniques	Libres	Cons. et question droits accise	Pas d'offre
ex 113	263:2	Autres	Libres	Cons. et question droits accise	Pas d'offre
ex 113	264	Huiles d'arachides en contenants autres	Libres	Cons. et question droits accise	Pas d'offre
ex 113	269	Huiles de palme en contenants autres	Libres	Cons. et question droits accise	Pas d'offre
ex 142:1	ex 315	Conserves de sar- dines, de bonite et de thon à l'huile	25:-	Cons.	Pas d'offre
ex 149	327	Vins en fûts non supérieur à 14°: De Bordeaux et de Bourgogne	34:-	Cons.	Cons.
ex 149	328	Du Rhin et de la Moselle	34:-	Cons.	Cons.
ex 149	329	Autres	34:-	Cons.	Cons.
ex 151	334	Vins en récipients autres, mousseux	400:-	100:-	200:-
ex 152	335	Vins en bouteilles non supérieur à 14°: De Bordeaux et de Bourgogne	69:-	Cons.	Cons.
ex 152	336	Du Rhin et de la Moselle	69:-	Cons.	Cons.
ex 152	337	Autres	69:-	Cons.	Cons.

No. du tarif	No. sta- tistique	Désignation des produits	Taux actuels des droits	Concessions demandées	Concessions offertes
154:1	340	Liqueurs	250:-	175:-	Cons.
157	347	Eaux-de-vie na- turelles de vin en fûts	100:-	80:-	Cons.
158:1	350	Eaux-de-vie na- turelles de vin en bouteilles	200:-	125:-	Cons.
181	462:2	Acide tartrique	Libre	Cons.	Cons.
222:2	539:2	Produits pharma- ceutiques	Libres	Cons.	Pas d'offre
228	ex 549:2	Extraits tannants de châtaigniers	Libres	Cons.	Pas d'offre
262	593	Eaux de senteur et de toilette, parfums et cosmé- tiques	500:-/20 % ⁺	200:-/10 %	Concession accordée à Annecy
⁺ <u>Droit minimum</u> pour produits con- tenant de l'al- cool Cour. 400:-					
264:2	596	Savons parfumés, autres que ceux rangés sous le no.stat. 595	100:-	50:-	Pas d'offre
303:1	ex 671:1	Gants: autres, pour dames	900:-	Cons.	Pas d'offre
Articles en pelle- terie: Peaux apprêtées, cousues ensemble etc.:					
315	ex 684	Autres: de lapin et de garenne	700:-	500:-	Pas d'offre
336:2	ex 709:1-4	Pneumatiques, non rangés sous le no. stat. 708, et leurs parties, à carcasse métallique	100:-/25 %	Cons.	Concession accordée à Annecy
340:2	759	Feuilles de pla- cage de 7 mm. ou moins d'épaisseur en bois non indi- gène	10:-/10 %	5:-/5 %	Pas d'offre

No. du tarif	No. sta- tistique	Désignation des produits	Taux actuels des droits	Concessions demandées	Concessions offertes
x 340:2	761	Feuilles de pla- cage ou plan- chettes de bois pressées en- semble: Autres: en bois non indi- gène	10:-/10 %	5:-/5 %	Pas d'offre
x 353	800	Ecorce de liège	Libre	Cons.	Pas d'offre
x 353	801	Déchets de liège	Libres	Cons.	Pas d'offre
x 399	921	Soie n.s.d., autre, artificielle: Filés non-mou- linés	200:-/30 % ⁺⁺	200:-/15 %	Concession accordée à Annecy
		⁺⁺ <u>Droit minimum:</u> Au-dessous de 100 deniers 300:- De 100 deniers et au-dessus mais au-dessous de 200 deniers 200:- De 200 deniers et au-dessus 150:-			
x 399	922	Filés moulinés	200:-/30 % ⁺⁺⁺	200:-/15 %	Concession accordée à Annecy
		⁺⁺⁺ <u>Droit minimum:</u> Au-dessous de 100 deniers 300:- De 100 deniers et au-dessus, mais au-dessous de 200 deniers 250:- De 200 deniers et au-dessus 200:-			
x 401	925	Filés de laine: Simples, non blanchis et non teints, jusqu'au no.41, autres	20:-/5 %	Cons.	Concession accordée à Annecy

No. du tarif	No. sta- tistique	Désignation des produits	Taux actuels des droits	Concessions demandées	Concessions offertes
x 405	933	A deux ou plu- sieurs bouts, non blanchis et non teints, jusqu'au no. 41, autres	25:-/5 %	Cons.	) Concessions accordées à Annecy
x 407	937	A deux ou plu- sieurs bouts, blanchis, teints ou im- primés, jusqu' au no.41, autres	40:-/5 %	Cons.	
409	940	Filés à effet ou de fantai- sie, non blan- chies et non teints	35:-/5 %	Cons.	
411	942	Conditionnés pour la vente au détail: filés de laine pure ou mélangée de ray- onne ou de nylon	50:-/5 %	Cons.	Concession accordée à Annecy. Concession additionnelle: Les filés de laine ne con- tenant pas plus de 10 % en poids de fibres dis- continues en fibranne ou nylon n'acquittent pas de droits supérieurs que les filés correspondant, consistant uniquement de laine.
429	960	Filés de coton, conditionnés pour la vente au détail	40:-	Cons.	Cons./12 %

No. du tarif	No. sta- tistique	Désignation des produits	Taux actuels des droits	Concessions demandées	Concessions offertes
437	ex 968	Filés de lin, simples, non blanchis et non teints du no.25 et au- dessous	20:-	Cons.	9 % min.25:-
476	ex 1012	Pannes, peluches et velours, rasés ou non, contenant de la soie, autres (rayonne)	1.200:-	Cons.	Cons. min.25 %
Note aux nos 488 513	Note aux nos 1025 à 1051	Tissus de coton	1)	Cons.	Concession accordée à Annecy
541:1	1079:1	Rubans de pannes, peluches et ve- lours, contenant de la soie: Contenant de la soie natu- relle	2.000:-	1.000:-	1.500:- min.20 %
541:2	1079:2	Autres	1.200:-/30 %	600:-/15 %	900:- min.20 %
613	1176	Ouvrages enfilés combinés avec du fil métallique fin, n.s.d., autres, contenant des fils métal- liques en quanti- té supérieure à 15 % du poids to- tal de l'article: Tissus autres que les tissus en dentelles et le tulle	3.000:-/30 %	1.500:-/15%	2.000:- min. 30 %
614	1177	Autres	3.000:-/30 %	1.500:-/15%	2.000:- min. 30 %

) Les tissus de coton, ne contenant pas plus de 10 % de fibres rangées sous le numéro du tarif 396, n'acquittent pas des droits supérieurs que les tissus correspondant, consistant uniquement de coton.

No. du tarif	No. sta- tistique	Désignation des produits	Taux actuels des droits	Concessions demandées	Concessions offertes
ex 936	1658:1	Feuilles minces d'aluminium	50:-	12:-	Pas d'offre
ex 1081	ex 1975:1	Réveils en cages d'autres matières (non compris les métaux précieux)	150:-/20 %	100:-/12 %	Concession accordée à Annecy
ex 1150	ex 2083	Tapisseries	Libres	Cons.	Pas d'offre

Note. Dans les cas où les concessions sont offertes dans la forme A/B le taux du droit offert est A, mais le gouvernement suédois sera libre, à tout moment, de supprimer ce taux du droit et de mettre en vigueur un taux du droit qui n'excédera pas B (cf. note générale 1 à Liste XXX du Protocole d'Annecy).

Torquay, le 21 février 1951.

ACHEVEMENT DES NEGOTIATIONS

Les Délégations de France et de Suède informent le Secrétaire Exécutif qu'elles ont mené à chef leurs négociations.

En conséquence, elles ont l'avantage de lui faire tenir, ci-joint, deux copies des concessions négociées sur lesquelles elles sont arrivées à un accord.

.....
Pour la Délégation de France

C. J. Isle
.....
Pour la Délégation de Suède

No. 1.....

Secret

21.2.1951.

GENERAL AGREEMENT ON TARIFFS AND TRADE

TARIFF NEGOTIATIONS 1950/51

LIST OF BILATERAL CONCESSIONS

The Delegation of SWEDEN having concluded its bilateral negotiations with the Delegation of FRANCE has agreed to accord the following concessions.

Tariff No.	Stat. No.	Description of Products	Present Rates of Duty Kr. per 100 Kg.	Agreed Rates of Duty (1)	
				A	B
				Kr. per 100 Kg.	Ad valorem
59	119	Capers	75.-	50.-	
		Edible fruits and berries:			
		Fresh:			
		Other n.s.m.:			
		Clementines:			
67:11 ex 132:2		From February 1 to April 30	10.-	Free	
67:12 ex 132:3		At other periods	20.-	Free	
		Dried or salted:			
72:1	151	Dates	30.-	30.-	10%
		Pepper, ginger, cloves and clove stems:			
		Unground:			
79	162	Cloves and clove stems	50.-	30.-	20%
85:1	169:1	Vanilla	800.-	700.-	20%

Tariff No.	Stat. No.	Description of Products	Present Rates of Duty Kr. per 100 Kg.	Agreed Rates of Duty(1)	
				A	B
				Kr. per 100 Kg. valo-	Ad rem

Wines and other spirituous
beverages containing over
2 1/4 % but not over 25 %
of alcohol by volume, not
being classified under malt
liquors:

In casks, containing in
alcohol:

Over 2 1/4 % but not
over 14 % by volume:

x 149	327	Bordeaux and burgundy	34.-	20.-
x 149	328	Rhine and moselle	34.-	20.-
x 149	329	Other	34.-	20.-

In other vessels:

151	334	Sparkling <u>100 litres</u>	400.-	200.-
-----	-----	-----------------------------	-------	-------

Non-sparkling, contain-
ing in alcohol:

Over 2 1/4 % but not
over 14 % by volume:

152	335	Bordeaux and bur- gundy <u>100 litres</u>	69.-	50.-
152	336	Rhine and moselle <u>100 litres</u>	69.-	50.-
152	337	Other <u>100 litres</u>	69.-	50.-

Yarns:

Wholly or partly of wool,
but without admixture of
silk:

411	942	In small packets put up for retail sale	50.-	
-----	-----	--	------	--

Note to Tariff No. 411

Yarns of wool in small
packets put up for retail
sale, not containing more
than 10% of discontinuous
rayon or nylon, shall not
be imposed higher duties
than the corresponding
yarns composed wholly of
wool.

Tariff No.	Stat. No.	Description of Products	Present Rates of Duty Kr. per 100 Kg.	Agreed Rates of Duty(1)	
				A Kr. per 100 Kg.	B Ad valorem
		Of cotton, without admixture of other textile materials:			
29	960	In small packets put up for retail sale	40.-	40.-	12%
		Tissues n.s.m.:			
		Containing silk:			
		Shag, plush and velvet, with pile cut or not:			
76	1012	Other	1200.-	1200.-	25% minimum: Kr. 1200.- per 100 Kg.
		Ribbons not classified under any other heading, including braided cords, similar to ribbon, with straight edges, and without any pattern other than that produced by the use of dyed yarn or thread:			
		Containing silk:			
		Shag, plush and velvet ribbons:			
1:1	1079:1	Containing natural silk	2000.-	1500.-	20% minimum: Kr. 1500.- per 100 Kg.
1:2	1079:2	Other	1200.-	900.-	20% minimum: Kr. 900.- per 100 Kg.

Tariff No.	Stat. No.	Description of Products	Present Rates of Duty Kr. per 100 Kg.	Agreed Rates of Duty (1)	
				A	B
				Kr. per 100 Kg. valorem	Ad
		Wares of yarn in combination with fine metal thread, n.s.m., including goldwire-drawers' wares:			
		Other, including belts, scarves and similar articles:			
		Containing metal thread or yarn with metal thread spun round it to the extent of more than 15 % of the whole weight of the goods:			
13	1176	Tissues other than lace tissues and tulle	3000.-	2000.-	30% minimum: Kr. 2000.- per 100 Kg.
14	1177	Other	3000.-	2000.-	30% minimum: Kr. 2000.- per 100 Kg.

1) Note. The applicable rates of duty are set forth in column A, but, in any case where a rate of duty is indicated in column B, the Swedish Government shall be free, at any time, to abolish the rate of duty set forth in column A and put into force a rate of duty not exceeding the rate of duty indicated in column B.

C. J. J. J.

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

NEGOCIATIONS TARIFAIRES DE 1950 - 1951

LISTE DE CONCESSIONS BILATERALES

La Délégation Française ayant terminé ses négociations bilatérales avec la Délégation Suédoise a convenu de lui accorder les concessions suivantes :

Nos du Tarif	Désignation des produits	Droits actuels	Offres
156	Graisses alimentaires résultant du mélange de graisses ou d'huiles animales ou végétales non émulsionnées	45 %	30 %
ex 434	Aluns : - de chrome (sulfate double de chrome et de potassium)	20 %	15 %
ex 791	Caisses et emballages légers : - en bois non plaqués ni contreplaqués - en bois sciés : --- caisses et caissettes non à claire-voie : ---- non montées, présentées en fardeaux ou autrement, même avec parties assemblées collées, clouées ou agrafées --- emballages à claire-voie (plateaux, caissons, harasses, etc...) non montés	15 % 15 %	12 % 12 %
ex 826	Papiers et cartons non dénommés formés en continu, marqués, filigranés, satinés, frictionnés ou non, en bobines ou en feuilles : - en un seul jet : -- papier et carton kraft	35 %	25 %
ex 830	Papiers et cartons simplement crépés ou plissés en bobines ou en feuilles : - papier et carton kraft	35 %	25 %

Nos du Tarif	Désignation des produits	Droits actuels	Offres
833 E	Papiers et cartons enduits ou imprégnés, en bobines ou en feuilles : - papier et carton goudronnés, bitumés ou asphaltés	20 %	consol.
833 F	- papier et carton paraffinés, stéarinés ou cirés	20 %	consol.
ex 949	Fils câblés (retors sur retors, cordeaux, cordages) de papier : ficelle pour moisson- neuses lieuses	20 %	15 %
ex 1415	Toiles et tissus en fils métalliques (unis, croisés, chaînettes) en rouleaux ou en panneaux, découpés ou non : - en fils de cuivre ou de ses alliages : -- toile continue ou sans fin	20 %	18 %
ex 1454 A	Articles de ménage, d'hygiène et d'économie domestique et professionnelle, et leurs pièces détachées, en fer ou acier : - articles en tôle : -- d'acier inoxydable : éviers	20 %	consol.
ex 1481 A	Lanternes et similaires non électriques avec ou sans verre ou mèche : - lanternes-tempête : à incandescence à combustible liquide sous pression	25 %	consol.
ex 1482	Lampes, lustrerie, appliques, lampadaires et autres appareils d'éclairage non équi- pés électriquement; pièces détachées d'ap- pareils d'éclairage autres que les becs (pieds de lampes, réservoirs, corps de lanterne, réflecteurs, abat-jour, support etc...) : lampes de table à incandescence à combustible liquide sous pression	20 %	consol.
1485 B	Cuisinières, poêles, calorifères, réchauds et autres appareils de chauffage domesti- que et de cuisine, non électriques; leurs parties et pièces détachées : - appareils à combustibles liquides (à gazéi- fication et autres)	20 %	consol.
ex 1537 B	Compresseurs et pompes à vide rotatifs volumétriques (à pistons conjugués, à pa- lettes, à anneau liquide, à pistons tour- nants etc...) d'un poids unitaire de : - 250 Kg. exclus à 1.000 inclus - 250 Kg. et moins	12 % 15 %	consol. consol.

Nos du Tarif	Désignation des produits	Droits actuels	Offres
1849	:pieds à coulisse, jauges graduées, palmers, : micromètres, mesureurs à cadran et tous : instruments similaires gradués pour mesure : d'angles, de diamètres ou d'épaisseurs, : et leurs pièces détachées, en métaux ou : autres matières	25 %	consol.
1851	:Calibres, tampons, bagues, calibres à mâ- : choirs fixes ou réglables, calibres de : filetage fixes ou réglables, broches, : cales et accessoires de cales, piges, : jauges et tous instruments ou appareils : similaires de vérification ne comportant : pas une lecture directe	25 %	consol.